



Paris, le mardi 16 mai 2017

Communiqué de presse

Rapprochement entre le GIP Enfance en Danger et le GIP Agence Française de l'Adoption

Dans la perspective de la création d'une structure unique regroupant le GIP Enfance en Danger et l'Agence Française de l'Adoption, le Ministre des Affaires étrangères et du développement international et la Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes ont demandé que les deux groupements d'intérêt public se rapprochent et mettent en place des travaux communs.

Afin d'y parvenir, Madame Hermeline Malherbe, Présidente du GIPED et Madame Joëlle Voisin, Présidente du GIP AFA, ont signé un protocole d'accord-cadre fixant les objectifs suivants :

- La création d'une culture commune, notamment à l'occasion du rapprochement géographique des GIP ;
- La mise en synergie des travaux propres à chaque structure et la mise en œuvre de travaux communs ;
- La recherche de mutualisations et leur planification ;
- Les modalités concrètes d'organisation et de fonctionnement de ce partenariat.

La réalisation de ce rapprochement s'appuiera sur ce qui unit les GIP, à savoir l'intérêt de l'enfant, mais aussi sur l'attention commune qu'ils portent aux questions concernant la parentalité.

Il permettra de renforcer leurs pratiques en matière d'appui aux départements et à l'Etat ainsi qu'aux acteurs du champ de l'adoption et de la protection de l'enfance.

⇒ Retrouvez ce protocole sur les sites internet du GIPED (www.giped.gouv.fr) et du GIP AFA (www.agence-adoption.fr)